

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 22 Mars 2023** à 18h00 Salle Claudine Normand, 3 rue Henri Barbusse à Aniche que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

**Nombre total de délégués : 45**

**Présents : (titulaires et suppléants) 30**

**Absents : 9**

**Procuration : 6**

**Etaient présents (délégués titulaires) : 28**

**Pour la CCCO :** Alain BRUNEEL - François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Lionel FONTAINE - Eric MOREAU - Pascal PRUVOST - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Karim BACHIRI - Christophe BLERVACQUE - Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI.

**Etaient présents (délégués suppléants) : 2**

**Pour la CCCO :** Marc DURANT suppléant de Julien QUENNESSON.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

**Etaient présents par procuration : 6**

**Pour la CCCO :** Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Lionel FONTAINE - Alain PAKOSZ donne pouvoir à Jessica TANCA.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Delphine GUINEZ donne pouvoir à Romain DAPVRIL - Gilles BARBIEUX donne pouvoir à Jacques LECLERCQ - Reine Elise CARLIER donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY donne pouvoir à Salvatore DE CESARE.

**Etaient absents et excusés : 9**

**Pour la CCCO :** Marc DELECLUSE - Rodrigue LEBLAN - Donato MIRAGLIA.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Christine ERADES - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Jamila MEKKI - Philippe ROSZYK - Franck VALEMOIS.

Envoyé et reçu en préfecture le 11.04.2023

Publié sur le site le 17.04.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230322-SMTD\_23\_3\_3\_6-DE

**OBJET : BUDGET ANNEXE ENERGIE / VERSEMENT COMPLEMENTAIRE A LA DOTATION INITIALE**

**Monsieur CRESTA** précise que par délibération n°22-6-2-5 du 15 juin 2022, le comité syndical avait approuvé la création du budget annexe « Energie » pour la fourniture, l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les marquises du dépôt de la STAD et le versement d'une dotation initiale, au budget "Energie" d'un montant maximum de 150 000 € remboursable sur une durée maximale de 20 ans.

Par délibération du comité syndical du 12 Octobre 2022, le comité syndical avait approuvé le versement d'un complément de 60 000 € à la dotation initiale afin de tenir compte d'une augmentation du coût des travaux.

En fin d'année 2022, le SMTD a confié au Bureau Véritas Solutions une étude afin de savoir si la structure des marquises supporterait l'installation des panneaux photovoltaïques. Le rendu de l'étude indique qu'il sera nécessaire de renforcer la structure des marquises préalablement à l'installation des panneaux. Le coût de ces travaux est estimé à 50 000 € HT.

Il est donc proposé le versement d'un complément à la dotation initiale d'un montant de 50 000 €. Celle-ci serait également remboursable sur une durée maximale de 20 ans.

**Avis favorable du Bureau Syndical lors de sa séance en date du 1<sup>er</sup> Mars 2023.**

**Avis favorable de la commission finances en date du 15 Mars 2023.**

**Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver le versement d'un complément à la dotation initiale d'un montant de 50 000 €, remboursable annuellement sur une durée maximum de 20 ans.**

**Monsieur le Président met au vote.**

**Le Comité après avoir délibéré**

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 36

Suffrage exprimé : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

**VALIDE le versement d'un complément à la dotation initiale d'un montant de 50 000 €, remboursable annuellement sur une durée maximum de 20 ans.**

**Fait et délibéré en séance**

**Le Président,**

**Claude HEGO**

**Le Secrétaire de séance,**

**Yaël CZUPRYNA**

Envoyé et reçu en préfecture le 11.04.2023

Publié sur le site le 17.04.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230322-SMTD\_23\_3\_3\_6-DE

Envoyé et reçu en préfecture le 11.04.2023

Publié sur le site le 17.04.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230322-SMTD\_23\_3\_3\_6-DE